

MESURE DE LA CRIMINALITÉ

Question : La criminalité augmente-t-elle?

Contexte : La crainte générale qu'inspire le crime amène souvent les gens à s'interroger sur l'ampleur de la criminalité. Le taux de criminalité s'accroît-il? Y a-t-il plus de victimes de crimes violents qu'auparavant? Les questions sont nombreuses, mais les réponses parfois contradictoires ou prêtant à confusion laissent souvent le commun des mortels aussi mal informé qu'il ne l'était avant de poser les questions. Lorsque l'information fournie paraît contradictoire, le public devient méfiant. Par conséquent, c'est à ceux qui communiquent l'information sur la criminalité que revient la tâche d'expliquer les différentes mesures de la criminalité et ce qui les distingue les unes des autres.

Méthode : La criminalité se mesure de nombreuses façons. Un examen de la documentation sur le sujet et des rapports statistiques du gouvernement sur la mesure de la criminalité a donc été effectué. Cet examen avait pour objet de résumer et d'expliquer, dans un langage à la portée de tous, les diverses méthodes utilisées pour mesurer la criminalité. De plus, une analyse a été entreprise pour déterminer si la criminalité a changé au fil des ans, et si la crainte du public est liée aux statistiques sur la criminalité.

Réponse : Il existe deux grandes façons de rendre compte de la criminalité. Il y a tout d'abord ce qu'on appelle souvent les *rapports officiels*, qui sont fondés sur les crimes signalés à la police. Il s'agit de statistiques publiées par le Centre canadien de la statistique juridique, un organisme de Statistique Canada, qui sont généralement communiquées dans les médias. Un examen des crimes officiellement signalés révèle que le taux de criminalité (le nombre de crimes pour 100 000 habitants) a diminué de façon constante au cours des six dernières années. Cependant, comme les statistiques sont fondées sur les crimes *signalés à la police*, il est à craindre que cette mesure sous-estime l'ampleur de la criminalité. Par exemple, certains crimes ne sont pas signalés parce que leurs victimes considèrent qu'elles n'ont rien à gagner en le faisant (petits vols) ou qu'elles choisissent de cacher l'acte commis (agression sexuelle par le conjoint).

La deuxième mesure a pour objet de mettre fin au problème de sous-déclaration inhérent à la première méthode qui s'appuie sur les statistiques criminelles officielles. Il s'agit de sondages dans lesquels on demande aux gens s'ils ont déjà été victimes de divers crimes. L'Enquête sociale générale (ESG), qui est effectuée tous les cinq ans, comporte des

questions sur la victimisation criminelle. Des enquêtes périodiques et spécialisées sont aussi menées. Selon ces enquêtes, environ 40 % des crimes commis ne sont pas signalés à la police. En outre, en comparant les résultats de l'ESG de 1988 et ceux de l'ESG de 1993, on constate l'absence de changements pour ce qui est de certains crimes, notamment les voies de fait et le vol, et une diminution de l'ampleur du problème pour ce qui est d'autres crimes comme le vol qualifié.

En général, les résultats des deux types de mesure indiquent que la fréquence des crimes violents et non violents diminue. Malgré cette tendance, le taux d'incarcération au Canada est relativement élevé (nous avons le deuxième taux le plus élevé parmi les pays occidentaux) et la crainte inspirée par le crime est grande.

Incidence politique :

1. Les rapports officiels sur les crimes signalés et les résultats des enquêtes sur la victimisation révèlent tous les deux que le taux de criminalité a diminué au cours des dernières années. Il est important de le faire savoir au public, aux conseillers en

politiques et aux décisionnaires afin que les discussions sur les politiques en matière de justice pénale soient fondées sur de l'information à la fois objective et digne de foi sur la criminalité.

2. Bien que la criminalité ait diminué, la crainte que le crime inspire au public demeure élevée. Communiquer de l'information objective sur le crime peut contribuer à apaiser quelque peu cette crainte, mais ce ne sera pas suffisant pour la faire cesser complètement. Il faudrait maintenant effectuer des recherches pour déceler les autres facteurs qui contribuent à alimenter cette crainte.

Source : Bonta, J., & Hanson, R. K. *L'évaluation du risque de violence : mesure, incidence et stratégies de changement* (Rapport pour spécialistes 1994 – 09), Ottawa, Solliciteur général Canada, 1994.

Centre canadien de la statistique juridique. Statistique de la criminalité du Canada, *Juristat*, vol. 18, n° 11 (1997), Ottawa, Statistique Canada.

Pour plus de renseignements :
James Bonta, Ph.D. Solliciteur général Canada 340, av. Laurier Ouest Ottawa (Ontario) K1A 0P8 Téléphone : (613) 991-2831 Télécopieur : (613) 990-8295 Courriel : bontaj@sgc.gc.ca

Ce document se trouve aussi sur le site Internet de Solliciteur général Canada : www.sgc.gc.ca